

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023
COMPTE-RENDU_(V5)

Coulombs, le 26/06/2023

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le compte rendu précédent
- Prise de parole de M. Le Maire de Nogent-le-Roi
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Travaux : déviation des communes de Coulombs, Lormaye et Nogent-le-Roi
- RD 116 : état d'avancement du projet d'enfouissement des réseaux et de la rénovation des trottoirs et de la route
- Maison appartenant à la famille BOSCHETTI
- Commémoration : centenaire de la naissance à Coulombs de M. Maurice GLEDEL
- Finances : décisions modificatives
- Finances : renouvellement des rideaux de la salle du conseil municipal
- Nomination d'un conseiller municipal délégué
- Dotation Globale de Fonctionnement : modification de la longueur de voirie communale
- Taxe d'aménagement : vote du taux
- Energie Eure-et-Loir : adhésion à la compétence « conseil énergétique »
- Questions diverses

Le jeudi 22 juin 2023, les membres du conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 9 juin 2023, se sont réunis.

Sont présents : M. Jean-Noël MARIE, Mme Claudine ABHERVE, Mme Nathalie ANDREU, Mme Sylvie DE ROA, Mme Catherine MARIE, Mme Valérie MONOT, M. Francis GUILLARD, M. Daniel GUILLY, M. Patrick JOYEUX, M. Didier LE BARS, M. Pascal LENOIR, et M. Roland PETIT.

Mme Jacqueline FOUQUET est absente et a donné pouvoir à Mme Catherine MARIE.

Mme Murielle LEROY et M. Jean-Luc MARTIN sont absents.

La séance débute à 20h00.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance.

PRISE DE PAROLE DE M. LE MAIRE DE NOGENT-LE-ROI

M. Jean-Loup VIDON, Maire de Nogent-le-Roi et Mme Marie-Jo GOFRON, 1^{ère} adjointe sont venus se présenter aux membres du conseil.

M Jean-Loup VIDON indique que sa politique communale sera fondée sur différentes valeurs comme la solidarité.

Depuis les dernières élections, les communes de Coulombs et de Nogent-le-Roi entretiennent d'excellentes relations. Par exemple, la politique sociale des deux communes permet d'organiser ensemble des actions concrètes : semaine bleue, goûter dansant pour les seniors, ateliers des aidants,...

L'organisation par les deux communes de l'atelier dédié aux aidants, subventionné par la MDA et le Conseil départemental, a accueilli de nombreux participants, qui semblaient être satisfaits.

Mme Marie Jo GOFRON annonce l'organisation avec la commune de Coulombs dès le mois de septembre :

- d'ateliers d'écriture pour les aidants,
- d'une réunion publique sur l'alimentation proposée par la MDA,
- des ateliers « numérique »,
- etc...

Les communes de Nogent-le-Roi et Coulombs vont proposer à la commune de Lormaye d'y participer.

Mme Catherine MARIE a rappelé que les ateliers SOLIHA destinés aux seniors qui ont eu lieu en octobre 2022 étaient très intéressants notamment le sujet lié aux économies d'énergies. Lors d'un conseil municipal, Mme Murielle LEROY a fait remarquer qu'il serait intéressant que ce type d'information puisse avoir lieu en soirée pour que les habitants de tout âge non disponibles dans la journée puissent en bénéficier.

Mme Catherine MARIE informe de la satisfaction des personnes présentes aux manifestations qui regroupaient les habitants des deux communes.

M Jean-Loup VIDON interroge les élus de Coulombs pour savoir s'ils ont des remarques à formuler.

Mme Valérie MONOT et sa voisine ne désherberont plus aux abords de la Maison des associations, rue Maurice GLEDEL. M. Jean-Loup VIDON informe qu'une entreprise extérieure est venue depuis peu seconder l'équipe des services techniques de la ville pour améliorer l'entretien de la commune.

M. Le Maire de Coulombs propose aux élus de profiter de la présence de Mme Birgitta HESSEL, ancienne conseillère régionale et de M. Roger TEMPETE, ancien élu à Coulombs, pour leur donner la parole concernant la commémoration du centenaire de la naissance à Coulombs de M. Maurice GLEDEL. Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

COMMEMORATION : CENTENAIRE DE LA NAISSANCE A COULOMBS DE M. MAURICE GLEDEL

M. Le Maire donne la parole à M. Roger TEMPÊTE à l'initiative de cette idée.

M. Maurice GLEDEL est né à Coulombs, rue de la Ribordière. Il a été Instituteur au Boullay-Mivoye, puis résistant et fut assassiné par les allemands à Villiers-le-Morhier et inhumé à Nogent-le-Roi.

En sa mémoire, l'école de Coulombs a été nommée Maurice GLEDEL, lors de son inauguration en 1982. Des expositions lui ont été consacrées depuis à Coulombs, Senantes et au Boullay-Mivoye.

M. Roger TEMPETE propose de déposer une gerbe à l'occasion du centenaire de sa naissance.

Mme Nathalie ANDREU propose l'idée d'un rallye sur les pas de M. Maurice GLEDEL dans les différentes communes.

M. Le Maire remercie Mme Birgitta HESSEL et de M. Roger TEMPETE de leur présence et propose d'inviter les autres communes à s'associer à cet événement.

COMPTE RENDU PRECEDENT

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu précédent.

COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

SIRP comité syndical : M. Roland PETIT

Les effectifs pour la rentrée 2023 sont de 57 élèves en maternelle et 158 en élémentaire soit 215 élèves contre 264 en 2018.

Concernant le personnel, la question était de savoir comment allait évoluer le syndicat après l'annonce d'une éventuelle fermeture de classe pour la 2ème année consécutive. La menace étant suspendue, le syndicat procédera au recrutement d'un agent, si nécessaire, par l'intermédiaire d'ACTION EMPLOI.

Les travaux à venir concernent la partie élémentaire avec la pose d'un portail.

Enfin, le règlement intérieur a été modifié : l'article 9 portant sur les demandes particulières concernant la composition des repas.

Conseil d'école :

Les classes accueillies par Mme Géraldine ZORER à la médiathèque transmettent leurs félicitations.

La kermesse se déroulera le vendredi 30 juin.

M. Roland PETIT a rencontré la conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP.

TRAVAUX : DEVIATION DES COMMUNES DE COULOMBS, LORMAYE ET NOGENT-LE-ROI

Le Président du Conseil départemental est venu le 13 juin dernier inaugurer le barreau de Coulombs. La dernière phase des travaux, permettant de relier la vallée, pourrait débuter l'année prochaine. L'estimation de la durée des travaux est de 26 à 28 mois.

La participation de la commune de Coulombs aux travaux de la déviation pourrait s'élever à 400.000 euros.

M. Le Maire est en train de négocier un échéancier avec le Conseil départemental.

M. Roland PETIT souhaite savoir si des comptages vont être effectués après la mise en circulation du barreau de Coulombs. M. Le Maire va le demander aux services du CD28.

RD 116 : ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ET DE LA RENOVATION DES TROTTOIRS ET DE LA ROUTE

M. Didier LE BARS informe que les conventions pour réaliser le raccordement et les travaux d'enfouissement ont été envoyées aux riverains de la RD 116. Les travaux devraient commencer mi-novembre. Une nouvelle réunion va être organisée début septembre.

MAISON APPARTENANT A LA FAMILLE BOSCHETTI

Les élus émettent le souhait d'acquérir cette maison, située rue des Remparts.

M. Le Maire demande l'autorisation de rentrer en discussion avec le notaire Maître PUEYO en charge de la succession et l'autorisation de saisir les Domaines pour estimer la valeur du bien.

Les membres du conseil autorisent à l'unanimité M. Le Maire à prendre contact avec Maître PUEYO et à saisir les Domaines.

M. Le Maire propose aux membres du conseil de modifier l'ordre du jour et d'inverser les deux points suivants. Les membres du conseil approuvent.

FINANCES : RENOUELEMENT DES RIDEAUX DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Francis GUILLARD présente les projets suivants :

1/ Rideaux de la salle du conseil municipal

2 entreprises ont été consultées. La moins disante est la société TOURY Fermetures. Le montant du devis s'élève à 2.500 euros TTC. Le modèle retenu est le même que celui utilisé actuellement (des stores californiens - bandes verticales).

2/ Rideaux de la salle située 39 grande rue

L'entreprise VT Solutions à Chartres propose un devis pour des rideaux occultants d'un montant de 3.055,20 euros TTC.

3/ Cimetière

L'objectif est de créer deux mains courantes de part et d'autre du portail de l'entrée (partie haute côté silo). Les Ateliers de Coulombs à Nogent-le-Roi proposent un devis dont le montant s'élève à 4.236 euros TTC.

4/ Rue de Sully

L'objectif est de poser une barrière en bois ouvrante campagnarde scellée à la voirie. L'idée est de l'installer rue de Sully au niveau du pont en remplacement des barrières vauban.

Un cadenas spécial pour les services d'urgence y sera fixé. Cette intervention sera réalisée par une entreprise spécialisée qui devra vérifier la présence de réseaux et des canalisations via une DICT.

5/ Mobiliers urbains

Des achats sont prévus (poubelles de rue, panneaux de stationnement, etc) pour un total de 3.040,15 euros TTC.

6/ Achat d'une mono brosse

Après la visite périodique de sécurité de l'APAVE, la mono brosse actuelle n'est plus conforme. Le devis proposé par les établissements ADIS s'élève à 2.311,68 euros TTC.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'ensemble des achats proposés.

Les enrobés des travaux de rénovation de la cour située 39 grande rue seront bientôt réalisés.

Le dépôt sauvage d'ordures situé RD4 a été en totalité éliminé. La quantité a été évaluée à 30 tonnes de déchets.

FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

DM n°1 : dans le cadre de la fongibilité des crédits et pour information

Projet 210001 Extension du cimetière

Compte 2151 : - 25 013,30 euros

Compte 212 : + 25 013,30 euros

Compte-tenu des projets votés au point précédent, il convient :

DM n°2 : Projet de mains courantes extérieures cimetièrè
Prendre du budget en sur-équilibre la somme de 4.236 euros et de l'affecter en investissement au compte 2152 – projet 230008 « mains courantes extérieures cimetièrè »

DM n°3 : Projet d'acquisition d'une mono brosse
Prendre du budget en sur-équilibre la somme de 2.312 euros et de l'affecter en investissement au compte 2188 – projet 230009 « Mono brosse FM400 L NILFISK »

DM n°4 : Projet Acquisition de rideaux au 39 Grande Rue
Prendre du budget en sur-équilibre la somme de 3.056 euros et de l'affecter en investissement au compte 2158 – projet 230010 « Rideaux salle des associations au 39 Grande Rue »

Les 4 DM sont votées à l'unanimité.

NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

M. Le Maire informe que la nomination d'un conseiller délégué se fait via un arrêté du Maire et n'est pas soumise au vote.

Par principe et pour être transparent, M. Le Maire propose de faire voter cette nomination, et l'indemnité correspondante.

M. Le Maire rappelle que le plafond des indemnités du Maire et des adjoints n'est pas atteint.

Pour information :

- Le taux maximal pour l'indemnité du Maire, fixé par l'Etat, est à 51,6%. A Coulombs le taux voté lors de la délibération du 17/06/2020 est de 35,10%, taux nettement inférieur au taux autorisé,
- Le taux maximal pour l'indemnité d'un adjoint est de 19,8% et il a été voté un taux de 13,20%, là aussi nettement en-dessous du taux autorisé.

M. Le Maire propose de nommer conseiller délégué M. Francis GUILLARD. Il sera en charge du patrimoine communal, des espaces publics et des ouvrages d'art.

Les membres du conseil votent de principe à l'unanimité la nomination de M. Francis GUILLARD comme conseiller délégué.

M. Le Maire informe que le montant de l'indemnité pour le nombre d'habitants de notre commune est de 6% maximum. Compte-tenu que les plafonds des indemnités du Maire et des Adjoints ne sont pas atteints M. Le Maire propose de retenir le pourcentage de 6%, comme déjà voté ultérieurement en faveur de M. Didier LE BARS.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le versement d'une indemnité au nouveau conseiller délégué et décident d'appliquer le taux de 6%.

Dotation Globale de Fonctionnement : modification de la longueur de voirie communale

Lors d'une précédente séance du conseil municipal, la voirie du lotissement « Les Prés » située rue du Bois Moineau a été rétrocédée à la commune et intègre le patrimoine communal (acte notarié signé chez Maître PUEYO). Il convient de modifier la longueur de la voirie en mètres classée dans le domaine public communal. A compter du 1^{er} janvier 2024 la longueur de la voirie sera de 26.739 mètres (soit 141 mètres de plus).

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la nouvelle longueur de voirie.

TAXE D'AMENAGEMENT : VOTE DU TAUX

La DGFIP et en particulier la division des missions foncières et patrimoniales demande de délibérer sur l'institution, la modification de taux et d'exonération de la taxe d'aménagement avant le 1^{er} juillet 2023.

M. Le Maire propose de maintenir le taux en vigueur sur l'ensemble de la commune soit un taux de 2%.

Les membres du conseil approuvent à la majorité le maintien du taux de la TAM à 2% sur l'ensemble de la commune, M. Roland PETIT s'abstient.

ENERGIE EURE-ET-LOIR : ADHESION A LA COMPETENCE « CONSEIL ENERGETIQUE »

M Roland PETIT souhaite, en tant que Président du SIRP, bénéficiaire des conseils énergétiques pour le regroupement pédagogique mais ne peut adhérer en son nom.

Le règlement du syndicat Energie Eure-et-Loir précise que l'adhésion doit être faite par la commune qui supporte les bâtis en l'occurrence Coulombs.

La convention est fixée pour une durée de 3 ans et le coût estimatif de l'adhésion s'élève à 700 euros environ (calcul en fonction de la population).

Les membres votent à l'unanimité l'adhésion à la compétence conseil énergétique d'Energie Eure-et-Loir.

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire est fier d'avoir été présent pour la cérémonie des 10 ans de l'entreprise SANITHERM. C'est une entreprise familiale, créée à Coulombs, dont le siège social est à Chandelles. C'est une réussite humaine et professionnelle.

Mme Valérie MONOT informe de la tenue de l'assemblée générale de la SEM LE CADUCEE. Suite au projet de transfert de la compétence « santé » à la communauté de communes, il a été décidé de réaliser des travaux de remises aux normes (sol, changement de radiateurs, éclairage,...). Une étude pour poser des panneaux photovoltaïques est en cours. Le contrat avec l'entreprise en charge du ménage a été dénoncé.

M. Roland PETIT dénonce la distorsion de concurrence avec les autres maisons médicales.

M. Didier LE BARS va se renseigner auprès d'Energie Eure-et-Loir pour savoir si la SEM LE CADUCEE peut bénéficier des conseils énergétiques suite à l'adhésion de la commune à ce service.

M. Roland PETIT félicite les personnes en charge du fleurissement et les agents communaux.

M. Roland PETIT signale que l'horloge de l'Eglise est en retard de 5 minutes.

M. Le Maire rappelle, suite à l'ouverture d'un nouveau cabinet d'ostéopathe, rue des Remparts, que 2 voitures ventouses sont toujours stationnées sur le parking. M. Roland PETIT s'en charge.

Mme Nathalie ANDREU signale à nouveau, la présence d'une voiture ventouse rue du Haut Murger près de l'escalier dans le lotissement des Marques Bouteilles.

Mme Catherine MARIE signale la présence d'un véhicule sur le trottoir grande rue à Coulombs. Il gêne la visibilité de riverains pour sortir de leur propriété.

M. Le Maire constate l'état des trottoirs des communes voisines en fonction de la qualité du revêtement : terre, argile, enrobé,... Les trottoirs sans enrobé sont envahis par les herbes. M. Le Maire pense qu'il faudra y penser pour les travaux de la RD 116 à Chandelles.

Mme Sylvie DE ROA signale que les places de parking situées en face de la maison médicale sont toujours occupées par les mêmes véhicules. Elle souhaite que le temps du stationnement soit limité à 1 heure (30 minutes étant trop juste pour une visite médicale). Elle souhaite également qu'un contrôle soit effectué par la Gendarmerie.

Mme Sylvie DE ROA informe qu'une dizaine de jeunes ont été verbalisés au pont de fer pour des baignades interdites et signale la présence des tags sur le pont de Sully.

Mme Nathalie ANDREU en profite pour suggérer une réflexion sur les animations qui pourraient être proposées aux adolescents.

Mme Nathalie ANDREU souhaite un espace pour les jeunes types « CITY ». M. Le Maire propose aux élus d'aller voir l'exemple de Chaudon.

M. Roland PETIT souhaite que l'on relance la communauté de communes pour la création de jeux à l'étang intercommunal.

Mme Catherine MARIE informe que le repas des seniors a eu lieu le jeudi 15 juin au restaurant du Golf du Bois d'Ô. L'ambiance était sympathique. Une dizaine de personnes ont pu s'initier au golf.

Après avoir demandé aux participants leur avis, le repas des seniors aura lieu une année sur deux à la salle des fêtes de Coulombs.

Mme Catherine MARIE trouve dommage qu'au centre-ville rien ne soit organisé pour la fête des voisins.

Mme Catherine MARIE informe que Mme Géraldine ZORER souhaite le changement de statut de la médiathèque. Une réunion se tiendra le mardi 27 juin à 19H00, Mme Géraldine ZORER présentera aux élus son projet.

Pour les seniors de Coulombs, un voyage au château de Vaux-le-Vicomte et la visite d'une fabrique de macarons sont prévus en septembre.

La Commission Communale d'Action Sociale doit se réunir courant septembre pour l'organisation de rencontres conviviales entre seniors.

Mme Nathalie ANDREU informe que la sortie des jeunes au Parc Saint Paul s'est bien déroulée. 43 jeunes et 8 accompagnateurs étaient présents. Le port de chasuble a bien été accepté par les plus petits pour permettre de les repérer.

Le port de la casquette n'est pas suffisamment respecté et certains enfants viennent sans être équipés. Faut-il investir dans des casquettes pour les prochaines sorties ? Lors des inscriptions faut-il mettre en rouge l'obligation d'en apporter une ?

Mme Nathalie ANDREU souhaite pouvoir avertir les familles de Coulombs des prochaines manifestations pour les jeunes.

Mme Nathalie ANDREU informe que la Foire à Tout s'est bien passée. Les containers des poubelles n'avaient pas été vidés. Mme Nathalie ANDREU demande si des gendarmes pourraient être présents lors de la fin de la manifestation pour réguler la circulation.

M. Le Maire remercie M. Roger TEMPÊTE pour avoir proposé de commémorer le centenaire de la naissance de M. Maurice GLEDEL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.



M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs
Conseiller départemental du canton d'Epernon

